



**MARCHES PUBLICS**  
**MARCHE N°19.000.05**  
**AVENANT N°1**

**A - Identification du pouvoir adjudicateur**

Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires  
 60 Boulevard du Lycée  
 92170, Vanves

**B - Identification du titulaire du marché public**

WIFIRST  
 26 rue de Berri  
 75008 PARIS  
 SIRET : 441 757 614 000 58  
[eloise.brisson@wifirst.fr](mailto:eloise.brisson@wifirst.fr)  
[commercial@wifirst.fr](mailto:commercial@wifirst.fr)

**C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.**

■ **Objet du marché public :**

19.000.05 - Fourniture d'un Service d'Accès à Internet au Résidence et Lieu de Vie Etudiante

- **Date de la notification du marché public :** 04 décembre 2019
- **Durée d'exécution du marché public :** 80 mois ferme à compter de sa notification
- **Montant initial du marché public :** Accord-cadre sans montant minimum ni maximum (Voir BPU)

**D - Objet de l'avenant.**

■ **Modifications introduites par l'avenant n°1 :**

**1. Modification du bordereau des prix unitaires des services additionnels suivants :**

- a. Correction d'une coquille sur le prix des services additionnels dans le cadre « Offre MonBuilding : Application Mon Building. Tarification variable en fonction du volume d'accès commandé », les prix repris ci-dessous étant bien conformes à l'offre déposée (cf. « Mémoire technique – Partie 5 – Services additionnels ») :

Description	Prix mentionné au BPU du 04/12/19	Prix corrigé	type de prix
Option Laverie (tarif dégressif en fonction des volumes commandés)	0,05 €	0,50 €	Forfait mensuel
Option Casiers connectés (tarif dégressif en fonction des volumes commandés)	0,05 €	0,50 €	Forfait mensuel
Option Application Marque (tarif dégressif en fonction des volumes commandés)	0,05 €	0,50 €	Forfait mensuel
Option Packs / Crédits / Code promo (tarif dégressif en fonction des volumes commandés)	0,05 €	0,50 €	Forfait mensuel

Modification à la baisse sur le prix d'un prix des services additionnels « Offre CANAL + en lieu de vie étudiante conditionnée à une commande simultanée de 50 abonnements (espaces) » :

Description	Prix initial	Prix corrigé	type de prix
Forfait par abonnement Canal+ en lieu de vie étudiante pris en charge financièrement par le Crous	75 €	67 €	Forfait mensuel

- b. Renommer « Offre CANAL + en lieu de vie étudiante conditionnée à une commande simultanée de 50 abonnements (espaces) » par « Offre CANAL + en lieu de vie étudiante sans engagement de volume ». La clause de minimum de commande n'étant plus appliquée par la mise en place d'une tarification réduite et unique.

Le BPU corrigé est joint en annexe 1.

## 2. Supprime et remplace la clause RGPD

Dans le cadre du RGPD, l'article 16 de l'AE-CCAP est supprimé et remplacé par l'annexe 2 du présent avenant « Complément et accord RGPD ».

## 3. Supprime et remplace la clause de réexamen

Supprime l'article 12 « clause de réexamen » de l'AE-CCAP et remplace par :

« 12. *Modification du contrat en cours d'exécution*

*Le marché prévoit que le contrat puisse être modifié, conformément aux articles R2194-1 à R2194-10 du Code de la commande publique.*

*Le présent marché peut être modifié en cas de changement d'indice INSEE et dans les cas listés aux articles L2194-1 et R2194-1 du Code de la commande publique. »*

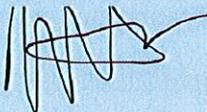
### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant de l'accord-cadre :  
(Cocher la case correspondante.)

NON  OUI

Les conditions du marché 19.000.05 et le présent avenant prévalent sur les conditions de vente du titulaire.

## E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Marc Taieb President	Paris 14-déc.-20	

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur

A Vanves, le 17 DEC 2020

Signature  
Représentant du pouvoir adjudicateur

**Dominique Marchand**

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

■ **En cas de notification par voie électronique :**

*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

## Internet dans les résidences et lieux de vie étudiante

Marché n° 19.000.05

## Annexe 1 à l'Acte d'engagement

## Bordereau des prix unitaires des services additionnels (facultatif)

Mission 2 : Services additionnels	Prix HT
Offre CANAL + en lieu de vie étudiante sans engagement de volume	Forfait par résidence (s'il y a lieu) pris en charge financièrement par le Crous Forfait par logement pris en charge financièrement par le Crous Forfait par abonnement Canal+ en lieu de vie étudiante pris en charge financièrement par le Crous Forfait par abonnement Option RMC Sport Forfait par résident dans une relation directe avec le titulaire - € - € 67 € 50 € - €
Offre AXIANS : Mise en place de la plateforme de service IOT comprenant : - 1 Networks Server Ackilo pouvant gérer 1 gateway LoraWan et 10 capteurs LoraWan - 1 Gateway LoRaWan indoor - 1 l'outil d'interface graphique Grafana - 1 prestation de paramétrage des 3 briques fonctionnelles (LNS/GW/Interface graphique) - 1 support Axians 1 an	Forfait par résidence (s'il y a lieu) pris en charge financièrement par le Crous Forfait par logement pris en charge financièrement par le Crous Forfait par résident dans une relation directe avec le titulaire 9 493,00 € - € - €
Offre AXIANS: Extension de la plateforme de service IOT comprenant : - 1 Gateway LoRaWan indoor supplémentaire - 20 licences de gestion de capteurs LoraWan - 1 prestation de paramétrage des 2 briques fonctionnelles (LNS/GW) - 1 support Axians 1 an	Forfait résidence (s'il y a lieu) pris en charge financière par le Crous Forfait par logement pris en charge par le Crous Forfait par résident dans une relation directe avec le titulaire 2 497,00 € - € - €
Offre AXIANS: Renouvellement du support logiciel du package de base comprenant : - 1 Networks Server Ackilo pouvant gérer 1 gateway LoraWan et 10 capteurs LoraWan (abonnement mensuel) - 1 l'outil d'interface graphique Grafana (abonnement mensuel) - 1 support Axians mensuel	Forfait par résidence (s'il y a lieu) pris en charge financièrement par le Crous Forfait par logement pris en charge financièrement par le Crous Forfait par résident dans une relation directe avec le titulaire 374,92 € - € - €
Offre AXIANS : Renouvellement du support logiciel d'un package d'extension comprenant: - 1 Networks Server Ackilo pouvant gérer 1 gateway LoraWan et 10 capteurs LoraWan (abonnement mensuel) - 1 l'outil d'interface graphique Grafana (abonnement mensuel) - 1 support Axians mensuel	Forfait par résidence (s'il y a lieu) pris en charge financièrement par le Crous Forfait par logement pris en charge financièrement par le Crous Forfait par résident dans une relation directe avec le titulaire 124,67 € - € - €
Offre AXIANS: Catalogue des produits	Voir onglet Annexe BPU Forfait du jour/homme pour le paramétrage de l'application et formation des équipes, 850 €

**Internet dans les résidences et lieux de vie étudiante**  
**Marché n° 19.000.05**

**Annexe 1 à l'Acte d'engagement**  
**Bordereau principal des prix unitaires**

<b>Mission 2 : accès à Internet</b>		<b>Prix HT</b>
<b>Tarif Engagement Niveau 1</b>	Forfait mensuel correspondant à l'accès Internet par raccordement sans-fil pour un logement d'une Résidence située en France métropolitaine	6,56 €
<b>Tarif Engagement Niveau 1</b>	Forfait mensuel correspondant à l'accès Internet par raccordement filaire et sans-fil pour un logement d'une Résidence située en France métropolitaine	6,56 €
<b>Tarif Engagement Niveau 2</b>	Forfait mensuel correspondant à l'accès Internet par raccordement sans-fil pour un logement d'une Résidence ne disposant pas d'un câblage efficient et située en France métropolitaine	7,36 €
<b>Tarif Engagement Niveau 2</b>	Forfait mensuel correspondant à l'accès Internet par raccordement filaire et sans-fil pour un logement d'une Résidence disposant d'un câblage efficient et située en France métropolitaine	7,36 €
<b>Mission 2 : Prestation supplémentaire éventuelle</b>		<b>Prix HT</b>
<b>Tarif Engagement Niveau 1</b>	Forfait mensuel correspondant à l'accès Internet par raccordement sans-fil pour un logement d'une Résidence insituée dans le Département de La Martinique	15,68 €
<b>Tarif Engagement Niveau 1</b>	Forfait mensuel correspondant à l'accès Internet par raccordements filaire et sans-fil pour un logement d'une Résidence disposant d'une cablage efficient et située dans le Département de La Martinique	15,68 €
<b>Tarif Engagement Niveau 1</b>	Forfait mensuel correspondant à l'accès Internet par raccordement sans-fil pour un logement d'une Résidence situé dans le Département de La Guadeloupe	15,68 €
<b>Tarif Engagement Niveau 1</b>	Forfait mensuel correspondant à l'accès Internet par raccordements filaire et sans-fil pour un logement d'une Résidence disposant d'une cablage efficient et situé dans le Département de La Guadeloupe	15,68 €
<b>Tarif Engagement Niveau 1</b>	Forfait mensuel correspondant à l'accès Internet par raccordement sans-fil pour un logement d'une Résidence située dans le Département de La Réunion	15,68 €
<b>Tarif Engagement Niveau 1</b>	Forfait mensuel correspondant à l'accès Internet par raccordements filaire et sans-fil pour un logement d'une Résidence disposant d'une cablage efficient et située dans le Département de La Réunion	15,68 €
<b>Tarif Engagement Niveau 1</b>	Forfait mensuel correspondant à l'accès Internet par raccordement sans-fil pour un logement d'une Résidence située dans le Département de La Guyane	15,68 €
<b>Tarif Engagement Niveau 1</b>	Forfait mensuel correspondant à l'accès Internet par raccordements filaire et sans-fil pour un logement d'une Résidence disposant d'une cablage efficient et située dans le Département de La Guyane	15,68 €
<b>Mission 2 : Services connexes</b>		<b>Prix HT</b>
	Couverture des salles communes Forfait mensuel par point d'accès	20,00 €
	Forfait de mise en place d'un réseau privé dédié aux usages administratif en cas de commande dissociés de la commande initiale de Forfait mensuel d'un VLAN dédié 4 Mbps dédiée*	390,00 €
	Forfait mensuel d'un VLAN dédié 4 Mbps dédiée*	30,00 €
	Forfait mensuel d'un VLAN dédié 10 Mbps dédiée*	60,00 €
	Forfait d'upgrade du Vlan (réseau privé) pour passage à un débit différents et re paramétrage	90,00 €
	Maintien de la collecte pour un logement en réhabilitation	4,00 €
	Journée d'accompagnement technique (hors prestations obligatoires)	800,00 €

Forfait mensuel  
 Prix unitaire  
 Forfait mensuel  
 Forfait mensuel  
 Prix unitaire  
 forfait mensuel  
 prix unitaire

Forfait par logement pris en charge financièrement par le Crous pour - de 2500 accès	1 €	Forfait mensuel
Forfait par logement pris en charge financièrement par le Crous pour <2 500 à 10 000> accès	0,90 €	Forfait mensuel
Forfait par logement pris en charge financièrement par le Crous pour <10 000 à 20 000> accès	0,80 €	Forfait mensuel
Forfait par logement pris en charge financièrement par le Crous pour <20 000 à 50 000> accès	0,70 €	Forfait mensuel
Forfait par logement pris en charge financièrement par le Crous pour <50 000 à 150 000> accès	0,65 €	Forfait mensuel
Forfait par logement pris en charge financièrement par le Crous pour plus de 150 000 accès	0,60 €	Forfait mensuel
Option Serures connectés (tarif dégressif en fonction des volumes commandés)	1 €	Forfait mensuel
Option Paiement en ligne (tarif dégressif en fonction des volumes commandés)	1 €	Forfait mensuel
Option Marketplace (tarif dégressif en fonction des volumes commandés)	0,80 €	Forfait mensuel
Option Impression (tarif dégressif en fonction des volumes commandés)	0,80 €	Forfait mensuel
Option Laverie (tarif dégressif en fonction des volumes commandés)	0,50 €	Forfait mensuel
Option Casiers connectés (tarif dégressif en fonction des volumes commandés)	0,50 €	Forfait mensuel
Option Application Marque (tarif dégressif en fonction des volumes commandés)	0,50 €	Forfait mensuel
Option Packs / Crédits / Code promo (tarif dégressif en fonction des volumes commandés)	0,50 €	Forfait mensuel
Forfait par résidence (s'il y a lieu) pris en charge financièrement par le Crous	- €	
Forfait par logement pris en charge financièrement par le Crous	- €	
Forfait par équipement pris en charge financièrement par le Crous	499 €	prix unitaire
Forfait par résident dans un relation directe avec le titulaire	- €	

Offre STREAM &amp; CAST en lieu de vie étudiante

17 DEC. 2020

à Vannes

La présidente du Centre National  
des Œuvres Universitaires et Scolaires

**Dominique Marchand**

Version 1.0 Date 13.09.2019		CATALOGUE ANNEXE Fourniture d'un Service d'Accès à Internet au Résidence et Lieu de Vie Etudiante							axians		
Reference	Descriptif matériel	Quantités									
		1 à 9	10 à 49	50 à 99	100 à 249	250 à 499	500 à 999	1000			
<b>CAPTEURS LoRaWAN ELSYS</b>											
ELSYS ERS CO2	Température, Humidité, Luminosité, Mouvement, Co2	341,07 €	318,04 €	260,48 €	253,28 €	227,38 €	198,00 €	184,20 €			
ELSYS ERS	Température, Humidité, Luminosité, Mouvement	143,91 €	133,84 €	103,62 €	100,74 €	97,86 €	83,47 €	77,71 €			
ELSYS ERS LIGHT	Température, Humidité	106,49 €	99,30 €	79,15 €	77,71 €	73,39 €	64,76 €	60,44 €			
ERS EYE	Température, Humidité, Occupation	211,55 €	197,16 €	165,50 €	162,62 €	158,30 €	145,35 €	145,35 €			
ERS SOUND	Température, Humidité, Mouvement, Luminosité, Son	341,07 €	318,04 €	260,48 €	253,28 €	227,38 €	198,00 €	184,20 €			
ERS ELTZ	Température Humidité Accélération, entrés 0-10V, pulse	158,30 €	148,23 €	113,69 €	112,25 €	107,93 €	94,98 €	92,10 €			
ELSESRDESK	ERS Desk is a LoRaWAN™ sensor for measuring desk occupancy, Temperature Humidity, Occupancy (body sense), Light	180,81 €	168,51 €	141,45 €	138,99 €	135,30 €	124,23 €	124,23 €			
<b>CAPTEURS LoRaWAN Talk Pool</b>											
OY1100	Température Humidité LoRaWAN	56,12 €	53,25 €	53,25 €	51,81 €	48,93 €	46,05 €	41,73 €			
<b>CAPTEURS LoRaWAN ASCOEL</b>											
IR868LR	Wireless Infrared Sensor 868MHz	107,93 €	105,05 €	96,42 €	76,27 €	73,39 €	53,25 €	50,37 €			
Bracket IR868LR	support pour detecteur infrarouge	1,44 €	1,44 €	1,44 €	1,44 €	1,44 €	1,44 €	1,44 €			
CM868LR	Sensor Magnetic	125,20 €	122,32 €	115,13 €	90,66 €	87,79 €	63,32 €	60,44 €			
<b>CAPTEURS LoRaWAN SKIPLY</b>											
SKPF170065	"2 boutons + capteur magnetique appel / annulation"	128,08 €	128,08 €	128,08 €	125,20 €	128,08 €	120,88 €	120,88 €			
SKPF170066	"3 boutons + capteur magnetique appel / annulation / validation"	142,47 €	142,47 €	142,47 €	139,59 €	142,47 €	133,84 €	133,84 €			
SKPF170067	"5 boutons + capteur magnetique Appel multiple"	142,47 €	142,47 €	142,47 €	139,59 €	142,47 €	133,84 €	133,84 €			
SKPF170068	"3 boutons + capteur magnetique Mesure de satisfaction"	185,64 €	185,64 €	185,64 €	181,33 €	185,64 €	174,13 €	174,13 €			
<b>CAPTEURS LoRaWAN EWAATCH</b>											
AMBIANCE-LORAWAN	Température, Humidité, Luminosité, Mouvement	168,37 €	166,94 €	162,62 €	158,30 €	153,98 €	149,67 €	143,91 €			
ENVIRONNEMENT-LORAWAN	Température, Humidité	128,08 €	126,64 €	123,76 €	120,88 €	118,01 €	113,69 €	109,37 €			
<b>CAPTEURS LoRaWAN TEKELEK</b>											
TEKTANKLORA	Mesure par ultrason de niveau eau huile flouil	158,30 €	158,30 €	158,30 €	146,79 €	146,79 €	141,03 €	128,08 €			
<b>CAPTEURS LoRaWAN ADEUNIS</b>											
ARF8123AA	FIELD TEST DEVICE for LoRaWAN™ EU863-870	271,99 €	264,79 €	261,92 €	237,45 €	237,45 €	217,30 €	212,99 €			
ARF8230AA	PULSE V2 for LoRaWAN™ EU863-870 - Soldered battery	128,08 €	125,20 €	123,76 €	112,25 €	112,25 €	102,18 €	97,86 €			
ARF8230FA	PULSE V2 for LoRaWAN™ EU863-870 - Soldered battery	142,47 €	138,15 €	136,71 €	125,20 €	125,20 €	113,69 €	112,25 €			
ARF81708A	ATEX II 2 G D / Ex Ib IIC T4 Gb / Ex Ib IIIC T135°C Db / -20°C<=T<=40°C	113,69 €	110,81 €	109,37 €	99,30 €	99,30 €	90,66 €	89,22 €			
ARF81808A	DRY CONTACTS for LoRaWAN™ EU863-870 - Replaceable battery	156,86 €	152,54 €	151,11 €	136,71 €	136,71 €	125,20 €	122,32 €			
ARF81908A	TEMP for LoRaWAN™ EU863-870 - Replaceable battery	128,08 €	125,20 €	123,76 €	112,25 €	112,25 €	102,18 €	100,74 €			
ARF8200AA	ANALOG PWR for LoRaWAN™ EU863-870 - External power supply (not included)	142,47 €	138,15 €	136,71 €	125,20 €	125,20 €	113,69 €	112,25 €			
ARF8240AA	MODBUS for LoRaWAN™ EU863-870 - External power supply (not included)	214,43 €	208,67 €	205,79 €	187,08 €	187,08 €	171,25 €	156,86 €			
ARF8250AA	TIC for LoRaWAN™ EU863-870 - Compatible with electricity meters in France only	257,60 €	250,40 €	247,53 €	230,26 €	225,94 €	212,99 €	185,64 €			
ARF81708A-B01	Bundle DRY CONTACTS + Contact sensor for LoRaWAN™ EU863-870	156,86 €	152,54 €	151,11 €	139,59 €	136,71 €	133,84 €	132,40 €			
ARF81708A-B02	Bundle DRY CONTACTS + Double level sensor for LoRaWAN™ EU863-870	171,25 €	166,94 €	164,06 €	152,54 €	149,67 €	146,79 €	143,91 €			
ARF81908A-B01	Bundle ANALOG + Current sensor 50A for LoRaWAN™ EU863-870	185,64 €	181,33 €	178,45 €	165,50 €	162,62 €	158,30 €	156,86 €			

ARF8190BA-B02	Bundle ANALOG + Current sensor 100A for LoRaWAN™ EU633-870	192,84 €	188,52 €	185,64 €	171,25 €	168,37 €	164,06 €	162,62 €
ARF8276A	Motion sensor LoRaWAN - luminosité, présence, bouton alerte, entrée contact sec	128,08 €	125,20 €	123,76 €	113,69 €	112,25 €	106,49 €	100,74 €
ARF8275A	Comfort sensor LoRaWAN - température, humidité, bouton alerte, entrée contact sec	142,47 €	138,15 €	136,71 €	126,64 €	125,20 €	118,01 €	112,25 €
<b>CAPTEURS LoRaWAN IWC88</b>								
MCF-LW12PLG	LoRaWAN Energy Meter plug with On/Off SMART PLUG 220V	1 à 9	10 à 49	50 à 99	100 à 249	250 à 499	500 à 999	1000
MCF-LW12MET	LoRaWAN™ mono-phase metering	259,04 €	240,33 €	215,87 €	185,64 €	165,50 €	136,71 €	106,49 €
MCF-LW13IO	LoRaWAN™ wireless actuator	181,33 €	168,37 €	151,11 €	132,40 €	116,57 €	94,98 €	94,98 €
MCF-LW12TERWP	LoRaWAN™ outdoor environmental sensor (temp, hum, pression)	361,21 €	335,31 €	300,77 €	264,79 €	230,26 €	189,96 €	189,96 €
MCF-LW12ZTER	LoRaWAN™ indoor environmental sensor (temp, hum, pression)	225,94 €	210,11 €	188,52 €	171,25 €	148,23 €	120,88 €	120,88 €
MCF-LW12VOC	LoRaWAN™ indoor environmental sensor (temp, hum, pression, lum, IAQ, BVOC)	261,92 €	243,21 €	217,30 €	189,96 €	161,18 €	132,40 €	132,40 €
MCF-LW12CO2	LoRaWAN™ indoor environmental sensor VOC & LUX & CO2	546,86 €	508,00 €	456,19 €	418,78 €	341,07 €	280,62 €	280,62 €
MCF-LW13MIO	LoRaWAN™ Multi I/O module	482,10 €	447,56 €	401,51 €	366,97 €	335,31 €	276,31 €	276,31 €
<b>CAPTEURS LoRaWAN BOSCH</b>								
TPS110EU	Smart Parking Sensor Wireless LoRaWan 868MHz	1 à 9	10 à 49	50 à 99	100 à 249	250 à 499	500 à 999	1000
		284,94 €	281,42 €	277,99 €	269,11 €	241,77 €	218,74 €	198,60 €
<b>CAPTEURS LoRaWAN EWATTECH</b>								
EWATNESSMODU...	EWATTECH TYNNESS Modular LoRaWAN 868 Mhz	1 à 9	10 à 49	50 à 99	100 à 249	250 à 499	500 à 999	1000
		335,31 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
EWATNESSENERGL	EWATTECH TYNNESS Energy LoRaWAN 868 Mhz	343,94 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
EWATNESSOPTCUR	EWATTECH Carte optionnelle TYNNESS Modular	115,13 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
EWATNESSCUR3	Pince de mesure - diam. 24mm - 300A max - câble 2m - (pour TYNNESS-OPT- CURR)	53,25 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
EWASQUIDITHCLW	EWATTECH KIT SOLID-LoRaWAN 868Mhz	614,50 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>CAPTEURS Itron</b>								
T3CIB2K0001	Capteur cyble 2 fils - Itron	1 à 9	10 à 49	50 à 99	100 à 249	250 à 499	500 à 999	1000
		66,69 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>GATEWAY MULTITECH</b>								
MTCAP868001A	Multi-Tech MultiConnect Conduit AP - Indoor Office Ethernet Only (Access Point)	unitaire	- €	- €	- €	- €	- €	- €
MTCAPUE186801A	Multi-Tech MultiConnect Conduit AP 4G AEP - Indoor Office Ethernet + 4G (Access Point)	404,39 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
MTCDT-246A-DK	Multi-Tech MultiConnect Conduit AEP - Indoor Industrial Ethernet Only (Conduit)	539,66 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
MTAC-LORA-H-868	Multi-Tech MultiConnect mCards V1.5 LoRa 868	411,58 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
MTCAP868001A	Multi-Tech MultiConnect Conduit AP - Indoor Office Ethernet Only (Access Point)	266,23 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
DTANTV868RP02	Antenne Radio LoRa - 868-915 MHz RP-SMA Antenna, 8" >20cm (3,0dB)	404,39 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
MTCDTL4E1246ADK	Multi-Tech MultiConnect Conduit 4G & AEP - Indoor Industrial Ethernet + 4G (Conduit)	14,39 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
MTCDTIP266A868	MultiTech Conduit LoRa Gateway 4G Outdoors IP67 & AEP - Outdoor Ethernet (Station Base)	660,55 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
MTCDTIP4E1266A	MultiTech Conduit LoRa Gateway 4G Outdoors IP67 & AEP - Outdoor Ethernet + 4G (Station Base)	1.434,78 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		1.583,01 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>FRAIS D'EXPEDITION</b>								
DSVLVRAISON 0 - 10	Frais d'expéditions matériel colis ayant un poids < à 10kg)	unitaire	- €	- €	- €	- €	- €	- €
DSVLVRAISON 11-20	Frais d'expéditions matériel (colis ayant un poids compris entre 11kg et 20kg)	43,17 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
DSVLVRAISON > 20	Frais d'expéditions matériel (colis ayant un poids compris entre 21 Kg et 50 Kg)	71,96 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		215,87 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>LICENCES ACKLIO</b>								
ACKLIO-1-GW	Licence pour gestion de 1 Gateway avec support logiciel 1 an	unitaire	- €	- €	- €	- €	- €	- €
ACKLIO-10-CPT	Licence pour gestion 1 capteur avec support logiciel 1 an	216,45 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		3,33 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Prestations Axians</b>								
AXS-CSLT-HOIO	Consultant Axians - 1 journée heure et jours ouvrés	unitaire	- €	- €	- €	- €	- €	- €
AXS-COP-HOIO	Chef de projet Axians - 1 journée heure et jours ouvrés	1 210,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
AXS-ARCH-IOT-HOIO	Architecte IOT Axians - 1 journée heure et jours ouvrés	1 100,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
AXS-ING-IOT-HOIO	Ingénieur IOT Axians - 1 journée heure et jours ouvrés	1 210,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
AXS-TECHN-I-HOIO	Technicien Axians - 1 journée heure et jours ouvrés	951,50 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		660,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

17 DEC. 2020  
 La Présidente de la  
 des Œuvres Universitaires et Scolaires  
 Dominique Marchand

Marc Taieb  
 President  
 15-déc.-20  




## ACCORD CONTRACTUEL DANS LE CADRE DU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

*Nota : ce contrat ne constitue pas un contrat de co-responsable au sens de la réglementation des marchés publics.*

**Entre**

**Le Centre national des œuvres universitaires et scolaires**, situé au 60 boulevard du Lycée  
92170 Vanves, représenté par son Président,

ci-après dénommé le « CNOUS»,

*d'une part*

**Et**

**La société WIFIRST**, société par actions simplifiée au capital de 76.122 euros immatriculée au  
Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n°441 757 614 et dont le siège social est  
sis 26, rue de Berri – 75008 Paris, représentée par son président, la société TIGER NEWCO,  
identifiée sous le numéro 853 646 693 RCS Paris, elle-même représentée par Monsieur Marc  
TAIEB, en sa qualité de Président,

ci-après, « **Wifirst** »)

*d'autre part,*

ci-après ensemble les « **Parties** ».

### **I - OBJET**

---

1. WIFIRST est titulaire du marché public n°19.000.05 notifié le 04/12/2019, au titre duquel elle  
fournit un service d'accès à Internet principalement au profit des étudiants de résidences et lieux  
de vie étudiante gérés par les Crous, ainsi qu'aux personnels des Crous.

Dans le cadre de ce marché public, WIFIRST est également autorisée à proposer aux étudiants  
des services additionnels et complémentaires à son offre d'accès à Internet, lesquels sont mis en  
œuvre sous sa responsabilité exclusive.

Les étudiants résidents souhaitant bénéficier du service d'accès à Internet de WIFIRST  
contractualisent avec les Crous, lesquels transmettent à WIFIRST ces demandes et les données  
personnelles utiles à l'ouverture de l'abonnement et à la fourniture du service d'accès à Internet.

WIFIRST fournit alors le service d'accès à Internet et les services accessoires (principalement  
hotline), procédant dans ce cadre à des traitements de données personnelles.

- Wifirst est opérateur du service PlanetCampus et dans ce cadre, a accès aux données  
personnelles pour rendre le service, conformément aux clauses du marché public qui le lie  
avec le CNOUS et aux Crous.

- Wifirst fournit un service d'accès à Internet au profit principal des étudiants mais aussi des personnels dans les résidences et lieux de vie étudiante gérés par les CROUS. Dans ce cadre, Wifirst fournit des logs de connexion ou adresses IP aux utilisateurs et, conformément à la réglementation applicable, conserve ces logs de connexion et adresses IP pour une durée définie par la loi pour répondre à toutes réquisitions judiciaires.
- Wifirst peut être amenée à traiter des données personnelles lorsqu'un utilisateur contacte le service client/assistance (hotline) Wifirst ou en cas d'intervention technique ;
- Wifirst peut être amenée à fournir au Crous, à la demande de ce dernier, des informations, comportant le cas échéant des données personnelles, aux fins de gestion des résidences.

2. Soucieuses de respecter les obligations issues du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après le « **RGPD** »), les Parties se sont rapprochées pour définir entre elles, de manière transparente, leurs obligations respectives et, pour certaines, conjointes en ce qui concerne la collecte et le traitement de données personnelles et l'exercice des droits des personnes concernées.

## **II - DUREE DU CONTRAT**

---

Le présent contrat entre en vigueur à dès la notification du marché par le pouvoir adjudicateur pour une durée de 6 ans et 6 mois.

## **III - DESCRIPTION DES TRAITEMENTS FAISANT L'OBJET DE LA CO-RESPONSABILITE**

---

### **Principes**

Chacune des Parties est responsable des traitements de données à caractère personnel réalisés par ses soins pour la fourniture de ses services.

Dans le cadre du marché, les Parties peuvent être amenées à traiter des données personnelles pour répondre à des finalités communes :

- Ces traitements sont prévus dans les documents contractuels du marché et ses avenants ;
- Les données objets de ces traitements ne peuvent être traitées ultérieurement d'une manière incompatible avec les finalités déterminées conjointement par les Parties dans le cadre du marché.

### **Moyens des traitements**

Les principaux moyens techniques du traitement sont mis en œuvre par Wifirst.

Pour l'exécution du service Le Crous met à la disposition les informations depuis son système d'information (MesServices.etudiant.gouv.fr, SI logement).

## Nature des traitements réalisés

Les Parties procèdent chacune ou, le cas échéant, conjointement, à des opérations des traitements de données personnelles relatives aux utilisateurs du service internet fourni par Wifirst, à savoir :

- Le Crous est en charge de la collecte des données personnelles permettant l'ouverture d'un compte utilisateur et l'accès au service Internet fourni par Wifirst ;
- Le Crous communique à Wifirst les données personnelles nécessaires à l'ouverture d'un compte utilisateur pour accéder au service Internet ;
- Le Crous peut solliciter l'extraction et la communication à son profit par Wifirst de données de connexion et données personnelles relatives aux utilisateurs du service internet fourni par Wifirst, aux fins de gestion et de sécurité des résidences étudiantes. Dans le cadre de ce traitement, le CNOUS agit sous sa responsabilité exclusive en qualité de responsable de traitement et Wifirst agit en qualité de sous-traitant.

## Finalité(s) du(des) traitement(s) sont :

Les données personnelles de l'utilisateur du service sont principalement mises à disposition par le Crous et utilisées par Wifirst pour :

- Permettre à Wifirst d'ouvrir et gérer l'accès aux services prévus dans le cadre du marché 19.000.05 ;
- Fournir un service d'assistance aux résidents et au personnel CROUS,
- Produire des statistiques et tableaux de bord, assurer la traçabilité

## Données à caractère personnel concernées

La liste des données utilisées dans le cadre des traitements doit nécessairement répondre à l'exigence de minimisation, cette exigence étant assurée grâce à un effort conjoint des Parties, lesquelles arrêtent, d'un commun accord, la liste des données utilisées dans le cadre du traitement (Voir ANNEXE1). Les catégories de données concernées par le traitement sont de type :

- Données d'identification,
- Données techniques

## Catégories de personnes concernées

Les personnes concernées sont :

- les étudiants se connectant au service en tant que visiteur,
- les résidents,
- les personnels du CROUS

## IV - DUREE DE CONSERVATION

---

Chacune des Parties définit et est responsable du respect des durées de conservation des données personnelles dans le cadre des traitements qu'elle réalise, conformément aux obligations découlant du RGPD.

À l'expiration du délai de conservation applicable ou lorsque le traitement n'est plus mis en œuvre, les Parties doivent, d'un commun accord, soit effacer soit anonymiser les données concernées.

## **V - DROIT D'INFORMATION DES PERSONNES CONCERNEES**

---

Les Parties doivent informer la personne concernée de ses droits d'une façon concise, transparente, compréhensible et aisément accessible.

Les informations relatives aux droits des personnes concernées sont transmises à ces derniers par écrit ou par tout autre moyen y compris, lorsque cela est approprié, par email.

En conséquence, chacune des Parties publie une « politique » d'utilisation des données à destination des personnes concernées :

- Pour le Crous une politique d'utilisation des données pour les utilisateurs (étudiants et étudiants résidents) est mise à disposition de l'étudiant sur le portail MesServices.etudiant.gouv.fr ;
- Pour Wifirst, une Politique de confidentialité est rendue accessible sur le portail Wifirst center et sur simple demande auprès du Délégué à la Protection des Données de Wifirst.

## **VI - EXERCICE DES DROITS DES PERSONNES**

---

Toute personne concernée a le droit d'obtenir auprès de l'une ou l'autre des Parties l'exercice de ses droits. En cas de demande, les Parties doivent vérifier que la personne concernée peut effectivement exercer son droit et répondre à la demande d'exercice dans un délai de 30 jours.

Dans la mesure du possible, les Parties doivent s'acquitter de leur obligation et donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées, et notamment aux droits d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

Les Parties doivent répondre dans les délais prévus par le RGPD aux demandes des personnes concernées en cas d'exercice de leurs droits, s'agissant des données faisant l'objet de la coresponsabilité prévue par le présent contrat.

## **VII - NOTIFICATION DES VIOLATIONS DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

---

Lorsqu'une violation des données à caractère personnel est constatée par l'une des Parties, elle doit en informer immédiatement l'autre Partie.

À la suite de la notification à l'autre Partie, les deux Parties doivent se concerter afin de limiter au maximum la propagation de la violation mais également afin d'évaluer la situation.

Le CNOUS, les CROUS et Wifirst peuvent proposer des mesures visant à remédier à la violation ou, le cas échéant, à atténuer les éventuelles conséquences négatives. En cas d'accord sur ces mesures entre les Parties, celles-ci doivent être mises en œuvre dans les meilleurs délais, aux frais solidaires des Parties.

En outre, en fonction de la situation, les Parties doivent décider d'un commun accord de la notification éventuelle de la violation auprès de la CNIL, et qui sera l'interlocuteur de la CNIL, et en charge de la communication externe.

Lorsque les parties se sont mises d'accord, la partie en charge de la communication doit notifier cette violation à la CNIL dans les meilleurs délais et, si possible 72 heures au plus tard après en avoir pris connaissance de la violation.

Lorsque la notification à la CNIL n'a pas eu lieu dans les 72 heures, il est nécessaire que la notification soit accompagnée des motifs de retard.

La notification doit au minimum :

- Décrire la nature de la violation de données y compris, si possible, les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées par la violation et les catégories et le nombre approximatif d'enregistrements de données à caractère personnel concernés ;
- Communiquer le nom et les coordonnées du délégué à la protection des données ou d'un autre point de contact auprès duquel des informations supplémentaires peuvent être obtenues ;
- Décrire les conséquences probables de la violation de données ;
- Décrire les mesures prises ou que les Parties proposent de prendre pour remédier à la violation de données, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.

Si ces informations ne peuvent être délivrées en une seule fois dans le délai de 72 heures, elles peuvent néanmoins être communiquées de manière échelonnée sans autre retard indu.

La Partie désignée pour la communication externe doit, avec l'aide de l'autre Partie, réaliser un rapport documenté résumant l'ensemble de ces informations (faits, effets, mesures prises) afin de permettre à la CNIL de vérifier la conformité des Parties à cette obligation.

En outre, lorsqu'une violation de données est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes concernées, la partie désignée communique la violation des données aux personnes concernées dans les meilleurs délais.

Pour ce faire, les Parties se concertent afin de déterminer si la violation et les conditions d'un risque élevé sont réunies, et rédiger d'un commun accord la notification à adresser aux personnes concernées.

Si tel est le cas, la partie désignée devra notifier la violation à la personne concernée dans les 36 heures après avoir informé la CNIL de ladite violation.

En cas de doute ou d'absence d'accord entre les Parties sur le degré de risque, la partie en charge de la communication externe doit saisir la CNIL pour obtenir son assistance sur le sujet, et tenir l'autre Partie informée de la réponse de la CNIL.

Si les Parties n'ont aucun doute quant au degré de risque alors la communication de la notification doit intervenir en des termes clairs et simples, et doit contenir les informations suivantes :

- le nom et les coordonnées du délégué à la protection des données ou d'un autre point de contact auprès duquel des informations supplémentaires peuvent être obtenues ;
- les conséquences probables de la violation de données ;

- les mesures prises ou que l'une ou l'autre des Parties propose de prendre pour remédier à la violation de données, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.

En revanche, la communication à la personne concernée n'est pas nécessaire lorsque :

- les Parties ont mis en œuvre les mesures de protection techniques et organisationnelles appropriées et que ces mesures ont été appliquées aux données affectées par la violation, en particulier lorsqu'est mis en œuvre une mesure rendant les données incompréhensibles pour toute personne non autorisée (ex : chiffrement) ;
- les Parties ont pris des mesures ultérieures qui garantissent que le risque élevé pour les droits et libertés des personnes n'est plus susceptible de se matérialiser ;
- la communication de la violation exigerait des efforts disproportionnés l'une ou l'autre des Parties (ex : coût trop élevé). Pour y remédier, les Parties doivent se concerter pour publier un communiqué de presse commun permettant aux personnes concernées d'être informées de manière tout aussi efficace.

## **VIII - MESURES DE SECURITE**

---

Les Parties sont en charge des mesures techniques et organisationnelles garantissant un niveau de sécurité adapté chacun pour les traitements dont elles ont la responsabilité. Entre autres :

- Les moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement ;
- Les moyens permettant de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique (restaurations des données);
- Une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement (audit de sécurité)
- L'engagement à mettre en œuvre les mesures de sécurité prévues par l'article 32 du RGPD.

## **IX – COOPERATION AVEC LA CNIL**

---

Les Parties s'aident mutuellement à la réalisation d'analyses d'impact relative à la protection des données.

La CNIL peut effectuer des contrôles auprès de l'une ou l'autre des Parties. Dans le cas d'un contrôle, les Parties doivent s'informer réciproquement de la conduite d'un tel contrôle, des informations demandées par la CNIL et, le cas échéant, des réponses apportées.

Les Parties doivent se concerter afin de fournir l'ensemble des informations et documents demandées par la CNIL.

Les réponses seront apportées par chacune des Parties en fonction des demandes de la CNIL. En tout état de cause, la partie auditée est autorisée à communiquer à la CNIL le présent contrat.

## **X - SOUS - TRAITANCE**

---

Wifirst peut, dans le cadre de ses prérogatives, faire appel à des sous-traitants. Ils ont fait l'objet d'une déclaration de sous-traitance dans le cadre du marché 19.000.05.

Les sous-traitants qui ont fait l'objet d'une déclaration de sous-traitance dans le cadre du marché 19.000.05 peuvent être également autorisés à recueillir et traiter les données décrites ci-dessus pour fournir le ou les service (s) additionnel (s) prévus au marché.

Il appartient à Wifirst de s'assurer que le sous-traitant présente les garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du RGPD. Si le sous-traitant ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, Wifirst demeure pleinement responsable à l'égard du Crous de l'exécution par le sous-traitant de ses obligations.

## **XI - DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES**

---

Les Parties se communiquent entre elles le nom et les coordonnées de leur délégué à la protection des données.

## **XII - REGISTRE DES CATEGORIES D'ACTIVITES DE TRAITEMENT**

---

Les Parties déclarent chacune tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées dans le cadre du marché comprenant :

- Les catégories de traitements effectués ;
- Le cas échéant, les transferts de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, y compris l'identification de ce pays tiers ou de cette organisation internationale et, dans le cas des transferts visés à l'article 49, paragraphe 1, deuxième alinéa du règlement européen sur la protection des données, les documents attestant de l'existence de garanties appropriées ;
- Dans la mesure du possible, une description générale des mesures de sécurité techniques et organisationnelles, y compris entre autres, selon les besoins :
  - ✓ la pseudonymisation et le chiffrement des données à caractère personnel ;
  - ✓ des moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement ;
  - ✓ des moyens permettant de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique ;
  - ✓ une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement.

### XIII - DOCUMENTATION

---

Les Parties s'engagent à mettre à disposition, entre elles, la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes leurs obligations au titre du RGPD et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par l'autre partie ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits.

Cachet et signature

17 DEC. 2020 à Vannes

CNOUS

La présidente du Centre National  
des Œuvres Universitaires et Scolaires

**Dominique Marchand**

Wifirst

Marc Taieb

President



## **VISA DES SOUS-TRAITANTS ULTERIEURS**

---

### **Société MonBuilding**

Dans le cadre du marché 19.000.05 et en tant que sous-traitant de la société Wifirst, la société MonBuilding que je représente, s'engage à respecter les termes du présent contrat.

Visa de la société (cachet, titre du signataire, signature)

Visa pour accord du Cnous :

## ANNEXE 1 – LISTE DES DONNEES TRAITEES

---

- Pour tous les utilisateurs du service
  - Identifiant Messervices.etudiant.fr
  - Nom, prénom
  - Adresse Mail
  
- Pour les résidents
  - Identifiant du résident,
  - Identifiant du logement
  - Identifiant de la résidence
  - Numéro de tél mobile (facultatif)
  - Date d'entrée dans le logement
  - Date de sortie
  
- Données Techniques
  - IP, logs